

Année Scolaire 2020 - 2021

Au vu de la circulaire 8052 et des Directives WBE du 30 avril 2021, l'organisation de la fin d'année est adaptée aux circonstances.

Les seuls examens organisés cette année sont :

- Les évaluations certificatives obligatoires du CE1D et du CESS
- Les évaluations sommatives dans les années terminales concernées par l'obtention du CESS (alias la 6^e année). Ces dernières sont au nombre de 8 maximum (y compris les CESS en histoire et Français) et doivent prendre place sur 7 demi-jours maximum entre le 14 et le 22 juin.
- Il n'y a pas d'ajournement en septembre.

Pour les 3^e, 4^e et 5^e année, il ne nous est donc pas permis d'organiser des examens, seuls les points de la 2^e et 3^e période pouvant être pris en compte.

Dans ces conditions, il nous a paru plus opportun de consacrer un maximum de temps à organiser des heures de cours et à reculer la fin de la 3^e période au plus tard possible, à savoir au 11 juin.

En effet, il nous était laissé l'opportunité d'organiser des bilans diagnostiques mais uniquement dans un nombre limité de cours. De plus, nous aurions été très loin d'approcher de ce qu'est un examen : pas d'enjeu de réussite puisque ces bilans ne peuvent être pris en compte lors de la délibération, pas d'organisation propre à une période d'examen puisque les demi-jours de passation de ces bilans sont, eux aussi, très réduits, pas de quantité dans la matière à travailler et étudier puisque nous avons été toute l'année (ou peu s'en faut) à 50 % en présentiel et à privilégier les matières essentielles telles que définies par le Service de l'Inspection.

En définitive, nous avons préféré miser sur plus de temps consacré aux apprentissages, plus de temps pour faire des évaluations en 3^e période et sur l'évaluation continue menée depuis le début de l'année afin de poser un diagnostic concernant les savoirs, les savoir-faire et compétences maîtrisés et non maîtrisés.

Les cours se dérouleront donc jusqu'au 22 juin inclus. Toutefois, les cours de la période du 14 au 22 juin se dérouleront selon un horaire adapté puisque les CE1D et CESS se dérouleront durant cette période.

1. Notation de l'année (rappel)

	Points des deux périodes		Total
3 ^e , 4 ^e et 5 ^e	20	20	40

2. Affichage des résultats

Les résultats des délibérations seront envoyés via Teams le jour de la délibération.

Délibérations des 4^e et 5^e année : le 23 juin

Délibérations des 3^e année : le 24 juin

3. Recours et contestations des décisions finales des conseils de classe

a. Procédure de recours interne

Le Lundi 28 juin de 9h à 15h et le Mardi 29 juin, de 9h à 13h30, les parents ou les élèves majeurs pourront rencontrer, en cas de contestation, le chef d'établissement ou son représentant afin d'obtenir tous les renseignements concernant la décision du conseil de classe.

A cette occasion, les parents ou les étudiants majeurs pourront consulter **leurs** épreuves qui ont fondé la décision du Conseil de classe. Il ne peut être question de consulter les épreuves d'autres élèves.

Si des parents ou des élèves majeurs apportent des **faits nouveaux dans le cadre d'un recours interne**, un Conseil de recours sera convoqué le **mercredi 30 juin**.

b. Procédure de recours externe

Pour autant qu'ils aient épuisé la procédure de conciliation interne, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, **jusqu'au 10 juillet 2021** par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

*Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Conseil de recours contre les décisions des conseils de classe de l'enseignement
secondaire –
Enseignement de caractère non confessionnel
Bureau 1F140
Rue Adolphe Lavallée, 1 1080 BRUXELLES*

4. Remise des bulletins

Les décisions de fin d'année (classes de 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e) et les bulletins seront remis aux élèves selon un horaire en décalé le lundi 28 juin.

En effet, l'envoi par courrier a posé énormément de problèmes l'année dernière du fait de la nouvelle politique de distribution des courriers de la poste.

Seuls les élèves seront autorisés à venir chercher ce bulletin afin de préserver les bulles-classe.

5. Visite des parents

Elle aura lieu par TEAMS uniquement le **mardi 29 juin de 17h à 19h pour toutes les classes**. Les demandes de photocopies sont à adresser par courriel à M. le Directeur-Adjoint. Pour des raisons d'organisation, les demandes de copies devront être envoyées jusqu'au 30 juin à 16h au plus tard.

Le Directeur,
M. Pasquarelli